

TERMES DE REFERENCE DU PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL, L'EQUIPE-PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET LE PROJET DU MILLENAIRE (1^{er} DRAFT)

I/ INTRODUCTION ET CONTEXTE

Les OMD sont une série d'objectifs quantifiés et situés dans le temps, visant à améliorer sensiblement la condition humaine d'ici à 2015.¹ Ils découlent de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par les gouvernements de l'ensemble des 189 Etats membres des Nations Unies² et, par la suite, réaffirmée par la communauté internationale à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

Le Projet du Millénaire mis en place en 2002 par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, a été chargé de recommander d'ici à juin 2005 les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD. Il réunit près de 300 experts du monde entier dans 10 Groupes d'Etudes thématiques chargés de formuler des propositions intégrées et sectorielles sur les moyens de réaliser les OMD à l'échelle globale, avec une spécificité nationale. Dans cette perspective, il semble possible de se demander quels progrès sont réalisables compte tenu des contraintes existantes ; ou encore les pays peuvent se poser la question de savoir « de quelles combinaisons investissement – stratégies de politiques nationales – appui international » a-t-on besoin pour réaliser les OMD d'ici à 2015.

Pour opérationnaliser cette notion centrale de planification de la réussite des OMD, le Projet du Millénaire a entrepris des études de cas nationales détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matière de politique générale et d'investissements, en vue de la réalisation des OMD dans une poignée de pays aux ressources restreintes. Les études de cas calculent également les ressources nécessaires pour financer ces investissements. A ce stade, le Projet du Millénaire a entrepris des études de cas pour six pays : Bangladesh, Bolivie, Cambodge, Ghana, Tanzanie et Ouganda. Ces pays ont été sélectionnés sur la base de leurs ressources restreintes, de leur diversité géographique et politique et de leurs bons niveaux de gouvernance ~~concernant~~ ^{et} le produit intérieur brut (PIB) par tête. Aussi, le Projet du Millénaire espère-il étendre l'analyse à un plus grand nombre de pays en 2004.

Les études de cas ont pour but d'identifier l'ensemble des *interventions* requises pour la réalisation des OMDs – définies au sens large comme l'ensemble des investissements et services nécessaires pour atteindre une cible spécifique. Cependant, leurs résultats ne constituent pas des plans nationaux à part entière. Alors que les interventions techniques telles que la fourniture d'antirétroviraux pour le traitement du VIH/SIDA ou la construction de nouvelles écoles en vue de réaliser l'objectif d'éducation primaire, sont d'une importance vitale pour le développement d'un plan d'investissement dans les OMD, elles sont tout à fait distinctes des *politiques* ou *institutions* auxquelles il faut recourir pour les produire. Alors que nombre de politiques et institutions différentes peuvent, si tout va bien, produire une

¹ Des informations détaillées sur le Projet du Millénaire ainsi qu'une liste des OMD figurent dans l'Annexe.

² Le texte intégral de la déclaration peut être obtenu à l'adresse suivante :

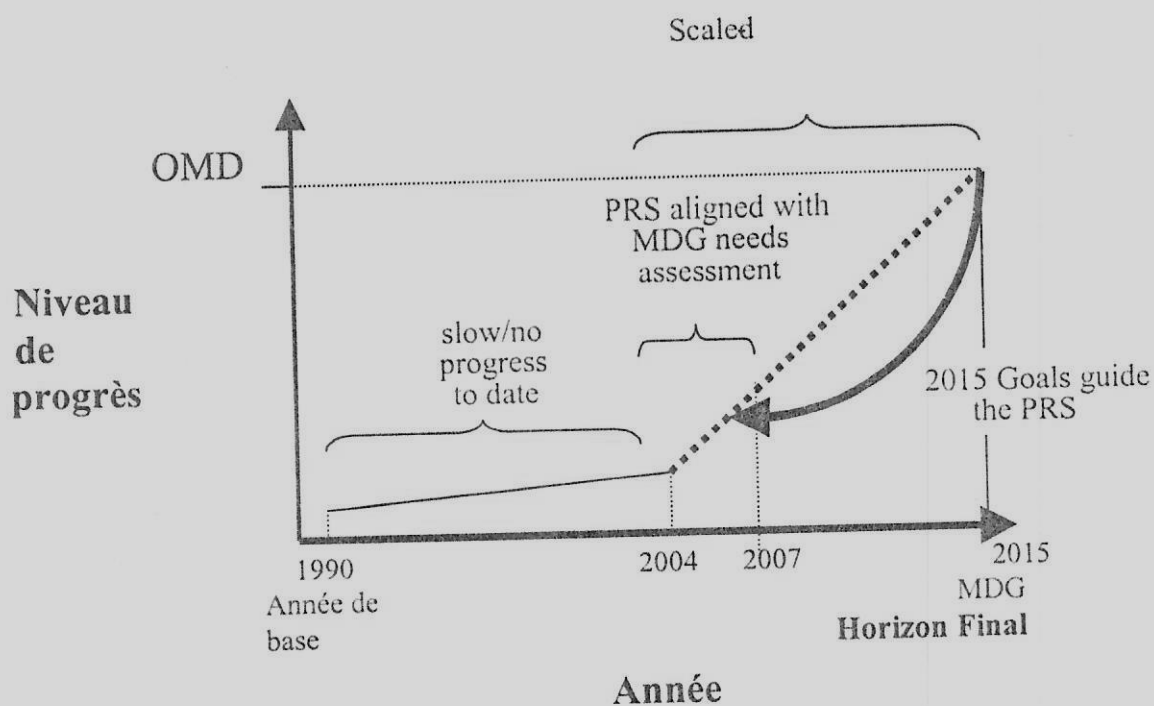
<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf>

intervention spécifique, les premières diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et ne peuvent être développées que dans le cadre de processus détaillés de planification nationale, ce qui explique qu'elles ne sont pas traitées ici.

Pour atteindre ces objectifs, des pays comme le Sénégal devraient investir de manière significative dans le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles. Aussi, des contraintes courantes telles que le faible niveau d'absorption des ressources de la coopération internationale devraient-elles être levées pour pouvoir atteindre les OMD d'ici à 2015. Pour ce faire, le pays devrait résolument travailler à élaborer de plans d'investissement à long terme couvrant tous les secteurs ciblés.

Se fondant sur les récents accords entre le Gouvernement du Sénégal et l'équipe de pays des Nations Unies, le projet du millénaire se propose d'appuyer ces deux entités dans le développement d'une synergie et d'une articulation entre OMD et stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) dans le courant de l'année 2004. En effet, une bonne mise en œuvre de la SRP requiert une réalisation satisfaisante des OMD, laquelle demande sans ambages une évaluation et une planification optimales et conséquentes des besoins en investissements nécessaires d'ici à 2015. En revanche, ces plans à long terme peuvent être la référence à des SRP à court et moyen termes qui s'emboîtent et s'enchaînent harmonieusement dans la perspective de l'atteinte des OMDs.

Ainsi que le graphique 1 le laisse entrevoir, cela implique une nouvelle approche des SRP, qui met sérieusement l'accent sur les OMD comme objectifs à réaliser inmanquablement en 2015.



Graphique 1: Articulation OMD-SRP

Comme déjà indiqué, l'objectif central de la collaboration entre Gouvernement du Sénégal/l'équipe pays des Nations Unies/Projet du Millénaire est de développer une synergie et une articulation cohérentes et harmonieuses entre OMD et SRP au Sénégal. Ceci inclut évidemment la définition d'un plan-cadre de moyen terme à l'horizon 2015 pour les investissements et une évaluation claire du gap de financement attendu de l'extérieur pour l'atteinte des OMDs. Ce plan-cadre ou plan de référence comprendra les plans d'investissement spécifiques, les structures organisationnelles pour la croissance et la répartition des responsabilités.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement devra, avec l'appui du SNU et du PM, diriger le processus conduisant à la séquence de produits suivants :

Formuler en termes de produits, et non d'activités

1. Une évaluation minutieuse qui fait le point sur le long terme, des besoins financiers, infrastructurels et en ressources humaines nécessaires à l'atteinte des Objectifs, y compris la définition d'une stratégie de financement.
2. La définition d'un plan à long terme, jusqu'en 2015, qui met en exergue les stratégies de politique et institutionnelles ainsi que le volume des investissements nécessaires à l'atteinte des OMD ; ceci nécessitera de partir de l'évaluation des besoins des OMD et commande la conception d'une trajectoire de long terme pour l'atteinte des Objectifs.
3. Une *révision tri-annuelle* du DSRP basée sur un plan ~~de~~ long terme incluant les OMD. *tous les 3 ans*

La révision finale du DSRP sera proprement complémentaire de la revue du calendrier du DSRP jusqu'en 2005. Nous nous attendons à ce que le DSRP puisse offrir le cadre et la base idéale pour l'élaboration d'un plan de long terme d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD.

Agnès

Comme déjà indiqué, *chronogramme de livrable* (le timing du deliverable) sera mis en cohérence avec le déroulement de la mise en œuvre du DSRP au Sénégal. Précisément, le MP travaillera d'accord partie avec le Gouvernement et l'équipe du SNU à l'évaluation préliminaire des besoins qui seront pris en compte dans le rapport annuel de progrès du DSRP.

III/ Arrangement institutionnels (organisationnels) et responsabilités

En vue de *assurer* mettre en place la cohérence nécessaire entre les OMD et la SRP au Sénégal, le projet du Millénaire suggère la structure institutionnelles suivante :

Le Gouvernement jouera le rôle central dans la direction de la collaboration, par exemple sous la responsabilité du ministère du plan avec la responsabilité particulière du ministre lui-même pour la coordination du travail gouvernemental dans les domaines ciblés ; Le MP recommande que le Gouvernement mette en place des Groupes de Travail Sectoriels (GTS), chacun dirigé par le ministère technique compétent et comprenant les experts du secteur. Aussi, le GTS inclura les experts compétents de la Société civile, les bailleurs de fonds et des Agences du SNU (y compris la Banque Mondiale et le FMI)
A cette étape le MP suggère la constitution des quatre à cinq GTS suivants :

- **Education** : Ce GTs travaillera à la définition d'un programme d'atteinte de l'OMD relatif à l'éducation primaire, à l'accès à l'enseignement secondaire et aux liens entre les enseignements professionnel et supérieur. Ce groupe mettra l'accent aussi sur le développement de la science et de la technologie ainsi que de leurs institutions au niveau local.

*Union pour
PI en
DPRH
APS
Syndical
ONG*

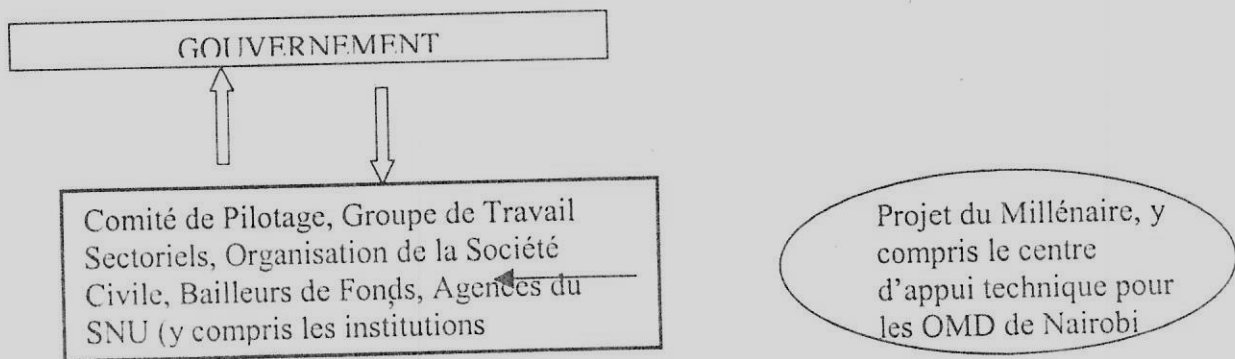
*et radical de l'analphabétisme.
Contribuer à l'radical des inégalités de genre.*

- 1 de qualité*
7 de le niveau et du contrôle
- **Santé** : Ce GTS travaillera à l'élaboration d'un programme de développement des soins de santé et du contrôle des maladies ; y compris la définition de plans spécifiques d'atteinte des OMDs relatifs à la mortalité ~~des enfants~~ *des enfants et maternelle, infatigable et* et au VIH/SIDA, au paludisme et à la tuberculose.
 - **Stratégies de développement rural** : Ce GTS sera responsable de la définition d'une stratégie intégrée de développement de ce secteur permettant d'atteindre les Objectifs relatifs aux zones rurales avec un accent particulier sur (i) l'accroissement de la productivité agricole, (ii) le développement d'un système intégré de gestion des ressources en eau, (iii) la promotion de la couverture des besoins énergétiques des populations rurales, (iv) la gestion des ressources environnementales et (v) le développement des infrastructures de transport, notamment les routes.
 - **Infrastructures urbaines et développement** : Ce GTS sera responsable de la définition d'une stratégie de développement urbain avec un accent particulier sur : (i) le développement des services d'eau et d'assainissement, (ii) les infrastructures de transport (iii) Slumgrading, et (iv) la définition d'une stratégie de développement du secteur privé. *↳ indonville*

Dans tout, l'on devra veiller à mettre un accent particulier sur l'important rôle des questions relatives aux aspects de genre dans la SRP ainsi que le rôle des organisations féminines dans la fourniture de services divers.

En plus, le Gouvernement pouvoir mettre en place un groupe qui étudierait les aspects de commerce international. Ce groupe pour être responsable de l'évaluation des impacts du processus en cours de libéralisation des échanges contenu dans la SRP, tel que les changements dans les schémas des quotas et des tarifs de certains produits agricoles de base. Aussi, ce groupe devra-t-il, aider à identifier ou à définir les objectifs du Sénégal en matières de négociations commerciales régionales et internationales qui devraient lui permettre de faciliter l'atteinte des OMD.

Comme indique dans le graphique 2 ci-dessous, le projet du Millénaire fournira un appui technique au différents groupes à travers l'équipe pays du SNU.



Graphique 2: Cadre Organisationnel de la collaboration

Sur la base de cette structure organisationnelle, il sera recommandé que les responsabilités du gouvernement, des Agences du SNU et du Projet du Millénaire soient réparties ainsi qu'il suit :

GTS
Eau assainissement
environnement

GTS
Crédit de recherche
2 sous groupes
1 en milieu rural
1 en milieu urbain
Mix en œuvre
de la stratégie
du secteur privé

A/ Le Gouvernement du Sénégal :

Sous le l'égide du Ministère du Plan, le Gouvernement sera responsable de l'identification des membres des GTS, de la convocation des réunions de ces groupes et d'appuyer l'élaboration des évaluations des besoins des OMD les concernant, la définition de plans stratégiques pour leur atteinte ainsi que leur articulation et mise en cohérence avec le DSRP. Les GTS pourraient se réunir au moins une fois par mois pour superviser la qualité analytique des travaux et la revue des progrès.

B/ L'équipe Pays du SNU

Les Agences spécialisées des Nations Unies y compris la Banque Mondiale et le FMI devront participer au travail des GTS et fournir l'assistante technique nécessaire au Gouvernement. Précisément, les Agences spécialisées du SNU fourniront un appui en expertise sectorielle en ce qui concerne l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD, l'élaboration des plans à long terme ainsi que pour la revue du DSRP.

Chaque organisation membre de l'équipe des Nations Unies désignera un point focal qui assurera sa participation dans les GTS. L'ensemble des responsabilités de coordination du travail des agences du SNU relèvera des actions du Représentant Résident, Coordonnateur. Il aura également en charge la coordination avec le Projet du Millénaire.

C/ Le Projet du Millénaire (PM)

Le Projet du Millénaire appuiera l'équipe du SNU par des conseils techniques aux GTS. En particulier, le PM appuiera les évaluations des besoins des OMD qui pourront se fonder sur ses suggestions de méthodologie et les conclusions de son équipe de travail. A cette fin, le PM travaillera étroitement avec le Coordonnateur Résident pour partager les méthodologies et la revue du processus d'élaboration des travaux des DTS.

Pour appuyer les pays pilotes (Ethiopie, au Ghana, Kenya et Sénégal), le PM a mis en place un Centre d'appui technique (au ICRAF, the World Agroforestry Center) à Nairobi qui sera probablement opérationnel de juillet 2004 à juin 2005. Le Centre sera doté d'experts sectoriels qui seront disposés à se rendre régulièrement au Sénégal pour fournir au jour le jour, des appuis analytiques et techniques aux GTS et assurer une étroite collaboration avec l'équipe du PM et son secrétariat au Siège à New York.

Le PM appuiera également l'équipe du SNU et le Gouvernement plus généralement à l'élaboration des plans sectoriels spécifiques pour formulation et présentation aux partenaires internationaux. Dans une de nos notes, le PM a décrit son appui au Mécanisme de coordination des pays comme par exemple la préparation de proposition au Fonds mondial pour la Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

En parfaite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et l'équipe du SNU, le PM sera responsable de l'intégration des principales leçons du travail du pays pilote dans ses recommandations au Secrétaire Général des Nations Unies. Ces leçons seront comprises dans (i) le rapport intérimaire de synthèse du Pm de la mi-2004 ; (ii) le rapport final de l'équipe de

travail du PM du 15 décembre 2004 et (iii) le rapport final de synthèse du Pm du 15 décembre 2004.

V/ Calendrier Provisoire :

31 Mars 2004

- Envoi par le Gouvernement de sa requête en collaboration avec le Coordonnateur Résident et le Directeur du PM ;
- Désignation du point focal Gouvernemental et mise en place des groupes de travail sectoriels
- Désignation des points focaux des agences du SNU dans les GTS;
- Transmission de toutes ces informations au PM pour confirmation ;

le y Ministère
bit noir ←
1 pt focal.
correspondance
me envoyée

4 avril 2004

- Le gouvernement finalise les proposition de GFATM avec l'appui de l'équipe du SNU et le PM ;

30 avril 2004

- Revue des évaluations du DSRP par les GTS et préparation des évaluations des besoins pour l'horizon 2015 en vue de leur prise en compte par le rapport annuel de progrès du DSRP.

Avril-juin 2004 :

- Finalisation par les GTS des évaluations de besoins à long terme ;
- Elaboration de plans sectoriel (préliminaires) de long terme 2004 – 2015 pour l'atteinte des OMD.

Fin juin 2004

- Consolidation par le PM des conclusions du Sénégal dans le rapport intérimaire de synthèse (Titre : Plan opérationnel pour l'atteinte des OMD) pour le Secrétaire Général des NU.

Juin – Décembre 2004 :

- Finalisation des plans de long terme pour l'atteinte des OMD ;
- Le Ministère du Plan élabore^{nt} un draft de revue du DSRP fondé sur l'évaluation des besoins des OMD et des plans sectoriels pour l'horizon 2015.

Ministère des
Finances

15 décembre 2004 :

- Le PM intègre les principales conclusions dans son rapport de synthèse final

Début 2005

- Les résultats de 2004 seront la base de la revue du DSRP ; L'appui du PM au Gouvernement et à l'équipe du SNU se poursuit ;

Septembre 2005

- Sommet de haut niveau au Nations Unies pour la revue des progrès dans la mise en œuvre depuis la déclaration de 2000.